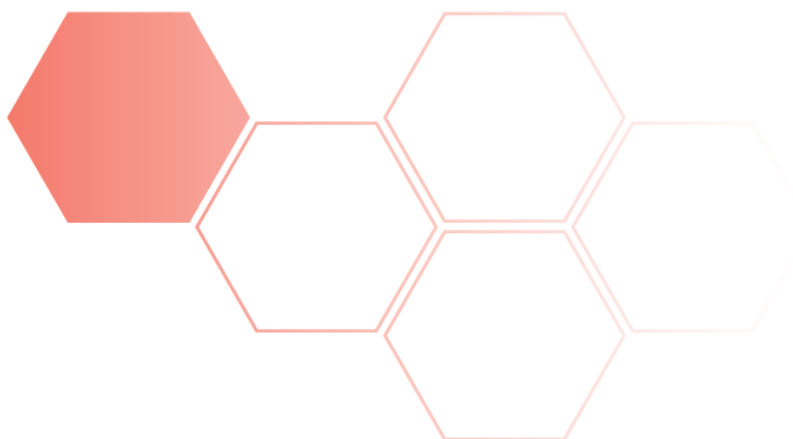




Commune de Gibloux

Bulletin communal



SOMMAIRE

Message du Conseil communal	2
Politique communale	4
Démission de M. Marco Balboa	4
Règlements communaux.....	4
Conventions avec la commune d'Hauterive.....	4
Agriculture	5
Parchets communaux	5
Déchets – Concept 2018.....	5
Ordre public.....	5
Circulation routière.....	5
Police du feu	5
Approvisionnement en eau.....	6
Protection des eaux.....	7
Le Conseil général.....	10
Décisions du Conseil général.....	10
Membres du Conseil général	10
Informations des services	11
Fermeture de l'administration communale	11
Secrétariat général	11
Certificats de capacité civique	11
Cartes journalières	12
Service social	12
Prestations complémentaires mensuelles AVS/AI.....	12
Bibliothèque du Gibloux	13
Service des forêts.....	14
Distribution de sapins de Noël	14
Balades en forêt.....	14
Bois de feu	15
Informations de l'administration	16
Armoiries	16
Piliers publics et site internet.....	16
Journal des sociétés.....	16
Informations générales	17
Speeddating du bénévolat.....	17
Aide aux proches.....	18
Association lire et écrire	19
Déclaration d'impôts 2017	19
Service de puériculture.....	20
Chaperon rouge – Baby-sitting.....	21
Adresses et horaires des services.....	22
Vœux du Conseil communal.....	24

MESSAGE DU CONSEIL COMMUNAL

Chères Concitoyennes, Chers Concitoyens,
Chères Habitantes, Chers Habitants de la Commune de Gibloux,

Voilà presque une année déjà qu'existe notre nouvelle commune de Gibloux. Nous pourrions nous demander comment elle répond aux attentes de notre population, ce serait faire en quelque sorte un premier bilan. Cependant, le meilleur bilan qui puisse être fait est celui que vous, Citoyen(ne)s et Habitant(e)s vous faites.

A la vue des réactions reçues dans le courant de l'année, nous pouvons dire que le bilan est bon mais qu'il permet encore de nombreuses améliorations au niveau de la qualité des prestations de la commune de Gibloux. Quant au bilan financier, nous devons encore attendre le printemps prochain pour en parler concrètement.

Il est logique que certaines de vos réactions concernent les enfants car c'est un des domaines principaux où la commune se révèle avoir un rôle important. Les infrastructures scolaires, les transports scolaires, l'accueil extra-scolaire et les crèches font l'objet d'une attention importante de la part du Conseil communal et 2017 verra l'arrivée d'un certain nombre d'évolutions liées à toutes ces questions.

D'autres réactions sont à mettre en relation avec ce qui est visible, par exemple la propreté et l'embellissement des cimetières ou des villages lors de manifestations importantes ou encore l'entretien des routes et des bordures de routes. Dans ce domaine, 2016 a été une année de mise en place et tout n'était pas parfait. Le Conseil communal en a pris conscience et a pris les mesures qui s'imposaient.

D'autre part, la population attend que les petits services qui lui étaient offerts par leur ancienne commune soient maintenus tels quels. Nous attachons une grande importance aux aspects de la qualité de vie dans notre commune et nous cherchons à maintenir les prestations de services à un haut niveau tout en nous assurant qu'ils soient équitables et fournis dans toute la commune. Cela signifie que parfois nous adaptons certaines prestations à la hausse, surtout quand elles concernent toute la population et parfois nous devons les adapter à la baisse, en particulier si elles ne s'adressent qu'à quelques-uns. Nous sommes conséquents avec nos décisions en déterminant l'impact qu'elles peuvent avoir sur la quantité de travail des services communaux.

Les deux exemples ci-dessus ne sont qu'un reflet principal des interrogations de la population de Gibloux adressées au Conseil communal. Ces interpellations nous sont essentielles pour nous permettre de répondre au mieux à vos attentes dans le cadre de décisions concernant l'ensemble des habitants de Gibloux et dans le cadre des ressources dont nous disposons.

Nous allons encore aborder ci-après quelques décisions symboliques et faits marquants de 2016 qui contribuent tous à la consolidation de l'identité « Gibloux ».

La première concerne le 1^{er} août, jour de notre fête nationale. En 2016, cette manifestation s'est déroulée dans chaque ancienne commune, avec le plus souvent de la musique sur CD pour jouer l'hymne national ; elle a été organisée, dans la plupart des cas, le soir du 31 juillet.

En faisant le bilan, le Conseil communal a décidé que la manifestation du 1^{er} août aurait lieu, à l'avenir, dans l'ancienne commune de domicile du président du Conseil général et qu'au moins une fanfare sur les quatre que compte notre commune serait invitée à jouer l'hymne national suisse pour accompagner la population.

La fête nationale représente un des moments forts où la population a l'occasion de montrer son attachement à son pays et à son système démocratique. Par sa décision, le Conseil communal contribue à mettre en avant les valeurs qui font la force de notre pays et dont la commune est un pilier fondamental.

La deuxième concerne l'association Gibloux Solidaire, créée à Farvagny en avril 2015 et qui vise à renforcer l'entraide et le partage au sein de notre population. Elle propose divers services et activités à toute personne âgée, handicapée ou momentanément atteinte dans son autonomie, résidant dans la commune de Gibloux.

Là aussi, le Conseil communal soutient cette association qui va, dans les prochaines années, s'étendre à l'ensemble de la commune. Il voit dans Gibloux Solidaire un relais dont l'importance va croître et en parallèle contribuer à la construction de l'identité « Gibloux ». Cette association développe une des valeurs essentielles de la vie communale, celle de la solidarité entre personnes. Elle se base sur le fait que des personnes donnent de leur temps pour les autres par le bénévolat.

Enfin, il paraît également ici important de dire quelques mots au sujet du Home du Gibloux, notre home. Comme vous l'avez décidé il y a quelques années, l'agrandissement du home sera terminé au printemps 2017. Vingt-six nouvelles chambres seront mises à disposition de nos aïeux. La décision d'agrandir le Home du Gibloux est aussi une pierre qui contribue à paver le chemin de notre identité giblousienne en permettant aux aînés qui le désirent d'aller y vivre tout en restant dans l'environnement qu'ils connaissent.

Nous arrivons à grande vitesse à la fin de la première année d'existence de notre nouvelle commune de Gibloux, il est temps pour le Conseil communal de dire un grand merci à tous ceux qui sont engagés d'une manière ou d'une autre au service de Gibloux. Nous pensons, en particulier, au personnel sans lequel rien n'aurait été possible, aux Conseillers généraux et au bureau du Conseil général qui ont su se montrer exigeants tout en ayant un très grand fairplay dans les relations avec le Conseil communal et enfin à vous tous, Habitantes et Habitants de Gibloux.

Que les fêtes de fin d'année soient pour tous un moment de joie et de bonheur, un moment où l'on peut se retrouver entre amis et se préparer aux nouveaux défis de 2017.

Le Conseil communal et les services communaux vous souhaitent une heureuse fête de Noël et une année 2017 pleine de surprises et de défis positifs.

Pour le Conseil communal de Gibloux
Jean-François Charrière
Votre Syndic



POLITIQUE COMMUNALE

DÉMISSION DE M. MARCO BALBOA

Le Conseil communal a enregistré la démission de M. Marco Balboa, Conseiller communal pour le cercle de Corpataux-Magnedens, avec effet au 31 août 2016 pour raisons de santé.

M. Balboa était en charge du dicastère « Vie villageoise, culture, sports et loisirs ». Il a été élu au Conseil communal de Gibloux lors des élections générales anticipées du 8 novembre 2015 organisées pour les communes fusionnant au 1^{er} janvier 2016. Il occupait déjà la fonction de Conseiller communal au sein de l'ancienne commune de Corpataux-Magnedens.

Le Conseil communal le remercie pour le travail conséquent accompli dans le cadre de la mise en route de la nouvelle commune.

Afin de repourvoir le siège vacant au sein du Conseil communal, le cercle électoral de Corpataux-Magnedens a été convoqué pour une élection complémentaire en date du 16 octobre 2016. Le deuxième tour a eu lieu le 6 novembre 2016 et Mme Paola Ghielmini Krayenbühl a été élue. Le Conseil communal lui adresse ses félicitations pour son élection.

RÈGLEMENTS COMMUNAUX

Le Conseil général a déjà approuvé cinq règlements communaux. Ces documents seront à disposition de la population par le biais du site internet ou sur demande auprès de l'administration communale dès leur approbation par la direction cantonale compétente. Les règlements des anciennes communes seront abrogés. Les nouveaux règlements seront applicables dès leur approbation par le canton.

Au mois de décembre, trois règlements seront soumis à l'approbation du Conseil général à savoir :

- Règlement relatif à la distribution d'eau potable
- Règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
- Règlement relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables

Dans l'intervalle, les règlements des anciennes communes sont toujours applicables. A défaut de règlement dans une ancienne commune, le règlement le plus récent est applicable. La législation accorde un délai de 2 ans pour harmoniser les règlements après une fusion.

CONVENTIONS AVEC LA COMMUNE D'HAUTERIVE

Les conventions suivantes ont été signées avec la commune d'Hauterive :

- Convention relative aux services auxiliaires en matière scolaire
- Convention relative au service en matière de curatelle
- Convention relative au service social
- Convention relative à la bibliothèque scolaire et régionale

Toutes ces conventions sont disponibles sur notre site internet www.commune-gibloux.ch ou sur demande auprès du secrétariat général.

AGRICULTURE

Parchets communaux

Le Conseil communal de Gibloux a établi un règlement d'attribution des parchets communaux. Il est valable pour tous les villages de la commune. Ce document pourra être consulté et téléchargé sur le site internet www.commune-gibloux.ch dès son approbation par l'Autorité foncière. Il sera également disponible auprès de l'administration communale sur demande au 026 411 96 00.

DÉCHETS – CONCEPT 2018

Le Conseil communal travaille à la mise sur pied d'un concept de gestion des déchets uniforme pour l'ensemble des villages de notre commune. La mission qui nous a été confiée par le comité de pilotage de la fusion est d'unifier le système de taxe proportionnelle appliqué à l'ensemble des ménages.

Nous pouvons d'ores et déjà annoncer que le système de taxe au poids avec installation de bennes compacteuses a été retenu par le Conseil communal. La présentation du projet complet au Conseil général se fera au printemps 2017. L'objectif final étant la mise en service de ce nouveau système au 1^{er} janvier 2018. Les vignettes, clips, puces et sacs taxés restent d'actualité jusqu'à cette date.



ORDRE PUBLIC

Circulation routière

Certaines personnes ne respectent pas la signalisation routière à l'intérieur des villages de notre commune. Ceci constitue, dans certains cas, des infractions graves à la circulation routière. Des contrôles seront effectués par la police cantonale afin de faire respecter le code de la route. Les personnes en infraction seront dénoncées.

Police du feu

Pas de déchets dans votre fourneau !
Nous vous rappelons qu'il est interdit de brûler des déchets dans les cheminées.

Conséquences d'une élimination illégale

L'élimination illégale de déchets, donc également de bois usagés et de restes de bois, pollue l'air, endommage les plantes, les sols et les eaux. Cette pratique, nuisible à l'homme et à son environnement, est passible de poursuites judiciaires.

Consultez les recommandations et réglementations cantonales et communales.

APPROVISIONNEMENT EN EAU



Nous vous présentons, ci-dessous, les différents travaux qui ont été entrepris sur les réseaux de la distribution d'eau potable durant l'année 2016 :

- Poursuite et fin des travaux de remplacement de la conduite d'alimentation en eau potable Villarlod - Villarsel-le-Gibloux.
- Alimentation en eau potable de l'habitation de la ferme d'Illens.
- Alimentation en eau potable et défense incendie de la ZI Montena à Rossens.
- Déplacement et échange de conduites au centre du village à Villarlod.
- Déplacement de conduites au centre du village à Rueyres-St-Laurent.
- Echange des conduites lors des travaux de mise en séparatif secteur La Poya - Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand.
- Echange de la conduite d'alimentation du complexe scolaire à Farvagny-le-Grand.
- Réfection du captage le Verné à Vuisternens-en-Ogoz.
- Nouvelle conduite d'alimentation en eau potable de la buvette du Téléski à Villarlod.
- Alimentation en eau potable des habitations Bertschy et Schmutz à Le Bry, ancien dossier du GABG.
- Gestion du réseau informatisé et remplacement des lignes louées par le réseau internet.
- Divers maillages de conduites à Farvagny-le-Grand et Rossens.
- Diverses réparations de fuites d'eau à la route du Mont à Rossens ainsi qu'à Vuisternens-en-Ogoz.
- Elaboration du PIEP (plan des infrastructures des eaux potables), lequel sera déposé au début 2017 au Service de l'État pour analyse et approbation.

Dès le 3 janvier 2017, M. Gilles Romanens, domicilié à Sorens, assurera le suivi de l'autocontrôle et répondra aux importantes tâches de fontainier. Le Conseil communal lui souhaite une cordiale bienvenue.

Nous vous invitons à consommer local !!!

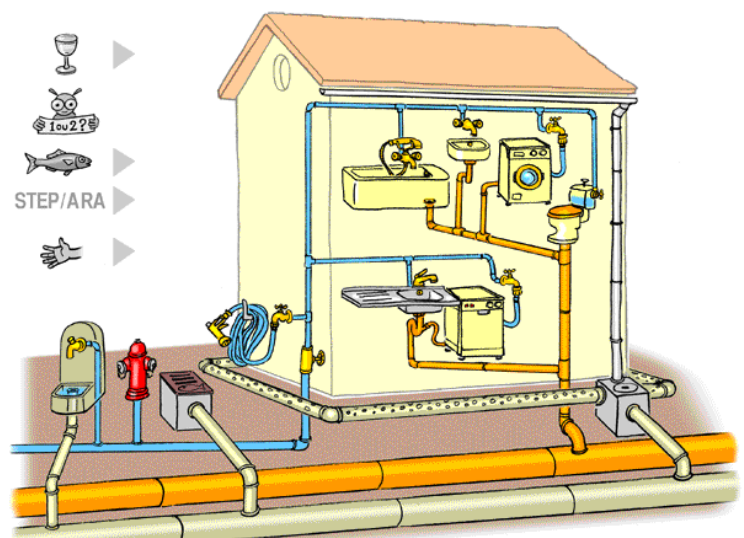


PROTECTION DES EAUX

Nous vous présentons, ci-dessous, les différents travaux qui ont été entrepris sur les réseaux d'évacuation des eaux usées durant l'année 2016 :

- Poursuite et fin de la transformation de la station d'épuration (STEP) de Corpataux-Magnedens en station de pompage (STAP). La nouvelle station de pompage est opérationnelle depuis avril 2016 et les eaux usées sont traitées à la STEP d'Autigny. Par la suite, le bassin de décantation a été transformé en bassin de laminage afin de réguler les débits des eaux pluviales avant le rejet à la Sarine ;
- Poursuite et fin des travaux de mise en séparatif du secteur La Poya - Pra Bastian à Farvagny-le-Grand ;
- Poursuite et fin des travaux de mise en séparatif du centre du village à Rueyres-St-Laurent ;
- Mise en séparatif du quartier du Pallin à Villarlod.

Etre raccordé ne veut pas dire le tout à l'égout !



... Tous unis vers la STEP

Tous les tuyaux d'évacuation du ménage se rejoignent pour conduire les eaux usées à une STEP. Ainsi, TOUT ce que l'on déverse dans nos évier, baignoire et WC doit être traité en aval pour éviter de trop polluer les lacs, les rivières et, finalement, les eaux souterraines. Malgré ces traitements, nous détectons, dans nos eaux, une variété toujours plus grande de substances synthétiques difficilement dégradables : les *micropolluants*. Ils sont notamment issus de nos activités quotidiennes : lessive, vaisselle, entretien du ménage, soins du corps, maquillage, bricolage, jardinage...

Les WC ne doivent pas servir de poubelle



Les lingettes, serviettes hygiéniques ou autres coton-tiges obstruent les canalisations et compliquent l'épuration des eaux, **ils ne doivent pas être jetés dans les WC**. Il en va de même pour la litière du chat et des oiseaux. **Tous ces déchets ont leur place dans la poubelle.**

Les liquides "embarrassants" tels que huile de friture, vieux médicaments, produits de bricolage ou de jardin doivent être confiés à un point de recyclage. Ils perturbent non seulement l'épuration mais finissent en partie dans les lacs et les nappes phréatiques d'où est tirée l'eau potable !

Nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des pannes de pompes de refoulement des stations de pompage, dues à la présence desdites matières dans les eaux usées.

Avec le respect du tri et en évitant le tout à l'égout vous contribuez à l'amélioration de la durée de vie de nos stations de pompage et respectez ainsi également l'engagement financier.

Le trou de l'évier ne fait rien disparaître



Tout ce que l'on n'évacue pas dans l'évier n'a pas besoin d'être retiré de l'eau. Ainsi, il est possible d'utiliser peu de produit lorsqu'on fait la vaisselle et peu de détergent lorsqu'on lave la plonge et la surface de travail. On évitera absolument de verser dans l'évier des solvants pour peinture et de vieilles huiles: il y a des points de collecte et des commerces où les rendre gratuitement. En fait, face à l'évier, il suffit de penser qu'il est raccordé directement au robinet !

Agir contre les micropolluants



Vaisselle, lessive, douche et bain, cosmétiques, soins du corps, bricolage, jardinage... la plupart des produits que nous utilisons pour ces tâches quotidiennes contiennent des substances synthétiques qui finissent dans les canalisations. Celles qui passent par le trou d'évacuation de la baignoire, de l'évier ou des WC sont conduites à une STEP. Or, si les microorganismes de la STEP sont très efficaces pour dégrader les polluants d'origine naturelle, ils peinent à s'attaquer aux substances synthétiques : beaucoup se retrouvent ainsi dans les rivières, les lacs et finalement dans les eaux souterraines.

Quant aux substances qui parviennent directement sur le sol lors des travaux de bricolage et de jardinage, elles peuvent contaminer directement les cours d'eau, lorsqu'elles sont emmenées par les pluies vers une grille d'égout non reliée à une STEP (canalisation d'eaux claires), ou polluer les eaux.

D'avance le Conseil communal vous remercie de votre part importante au respect des règles élémentaires et de votre contribution à la durée de vie des différentes installations du traitement des eaux usées.



LE CONSEIL GÉNÉRAL

DÉCISIONS DU CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance du 12 octobre 2016 le Conseil général a :

- Approuvé les procès-verbaux des séances des 1^{er} et 8 juin 2016.
- Approuvé le cautionnement en faveur du FC Estavayer-le-Gibloux pour un montant de Fr. 320'000.-.
- Octroyé au Conseil communal une délégation de compétence pour la vente de terrain à Pro Motos SA dans la zone d'activité de Combernesse au prix de Fr. 180.-/m².
- Approuvé le règlement relatif à la perception d'un impôt sur les appareils de jeu et sur les appareils automatiques de distribution.
- Approuvé le règlement relatif aux heures d'ouverture des commerces.
- Approuvé le règlement relatif à la détention et l'imposition des chiens.
- Approuvé le règlement relatif aux émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et des constructions.

Dates des prochaines séances prévues : 5 et 6 décembre 2016

MEMBRES DU CONSEIL GÉNÉRAL

Cercle de Le Glèbe

Lors de la séance du 12 octobre 2016, les membres du Conseil général présents ont rendu hommage à M. Thomas Kaspar, décédé au mois de juin dernier.

M. Hervé Eigenmann, domicilié à Rueyres-St-Laurent, représentant pour le cercle de Le Glèbe, a été nommé en remplacement de M. Kaspar. M. Eigenmann a également été nommé à la commission des transports.

Cercle de Corpataux-Magnedens

M. Rémy Philipona, premier des « viennent-ensuite », prendra la place laissée vacante au Conseil général par Mme Paola Ghielmini Krayenbühl pour le cercle de Corpataux-Magnedens, cette dernière ayant été récemment élue au Conseil communal.

INFORMATIONS DES SERVICES

FERMETURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Tous les services de l'administration communale seront fermés pour les fêtes de fin d'année :

du lundi 26 décembre au vendredi 30 décembre 2016

Nous vous remercions de votre aimable compréhension.

SECRETARIAT GÉNÉRAL

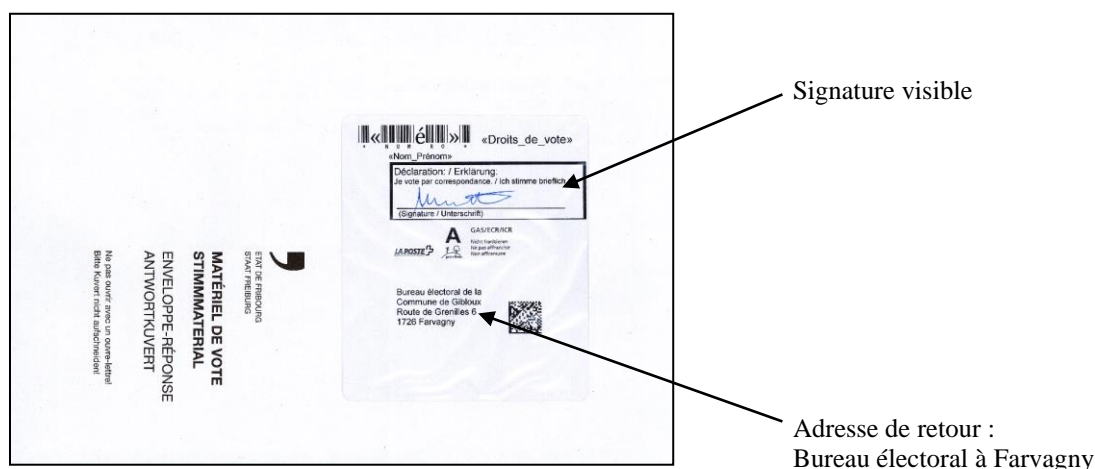
Certificats de capacité civique

Depuis le mois de juin 2016, vous avez eu l'occasion de vous familiariser avec le nouveau certificat de capacité civique, rendu obligatoire par La Poste.

Dans le but d'éviter toute erreur lors de la transmission de votre enveloppe réponse, nous vous demandons de suivre les recommandations ci-dessous afin d'éviter, à futur, une invalidation éventuelle de votre vote.

Pour **le vote anticipé** (par correspondance ou par dépôt), vous êtes prié/e de procéder ainsi :

- Apposer votre signature à l'endroit prévu sur le certificat.
- Placer, dans l'enveloppe de transmission, la ou les enveloppe/s contenant le/s bulletin/s de vote et insérer le certificat de capacité civique de manière à ce que ce soit l'adresse du Bureau électoral qui apparaisse dans la fenêtre.
- En cas de retour par la poste, ne pas affranchir votre enveloppe. Le port est payé par la commune.



Pour **le vote au local de vote** (le dimanche entre 11h00 et 12h00), seul le certificat de capacité civique doit être présenté (l'enveloppe de transmission n'est d'aucune utilité) avec la ou les enveloppe/s contenant le/s bulletin/s de vote.

Cartes journalières

Les cartes CFF achetées par les anciennes communes se terminent entre la mi-décembre 2016 et fin janvier 2017. Pour l'année 2017, le Conseil communal de Gibloux a acquis 5 jeux de cartes journalières, soit le maximum autorisé pour une commune entre 5'000 et 10'000 habitants.



Les conditions de réservation (cf. site internet www.commune-gibloux.ch) sont maintenues ainsi que le prix de vente de Fr. 40.-/pièce.

L'ancienne commune de Vuisternens-en-Ogoz accordait une subvention de Fr. 193.- sur l'abonnement CFF Vuisternens-en-Ogoz - Fribourg. Par égalité de traitement, le Conseil communal a décidé de supprimer cette prestation spéciale.

SERVICE SOCIAL

Prestations complémentaires mensuelles AVS/AI

Généralités

Le but des prestations complémentaires à l'AVS/AI est de couvrir les besoins vitaux des personnes bénéficiant de rentes de l'assurance-vieillesse et survivants ou de l'assurance-invalidité.

Organe compétent

La Caisse de compensation du canton de Fribourg est chargée de l'application de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS/AI dans notre canton.

Bénéficiaires

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires.

Demande de prestations complémentaires à l'AVS/AI

Toute personne désirant bénéficier de prestations complémentaires à l'AVS/AI doit déposer une demande sur la formule officielle auprès de la Caisse de compensation du canton de Fribourg. En effet, les prestations complémentaires à l'AVS/AI ne sont pas versées automatiquement, mais uniquement sur demande. Elles restent cependant un droit (et non une assistance). Leur octroi est toutefois subordonné à la situation des revenus/fortune et dépenses des requérants.

Réduction des primes dans l'assurance-maladie

Les primes d'assurance-maladie sont prises en compte dans le calcul des dépenses pour un montant forfaitaire correspondant aux primes moyennes cantonales (OPC RS 831.309.1).

L'Etat verse, en faveur des assurés bénéficiant des prestations complémentaires, le montant forfaitaire de l'assurance-maladie, au maximum de la prime moyenne fixée par le Département fédéral de l'Intérieur. Les parts de primes prises en charge par l'Etat sont versées directement à la caisse-maladie laquelle se charge d'en créditer l'ayant droit

Toutes les informations relatives à l'octroi des prestations complémentaires ainsi que les formulaires nécessaires au dépôt de la demande sont disponibles sur le lien

<https://www.caisseavsfr.ch/particuliers/prestations-complementaires-avsai/prestations-complementaires-mensuelles/>


Le Service social du Gibloux est à disposition de toutes les personnes qui rencontreraient des difficultés dans l'établissement des demandes en question.

BIBLIOTHÈQUE DU GIBLOUX

FARVAGNY	
Lundi – Mardi - Jeudi	15h - 18h
Mercredi	15h - 19h
Samedi	09h - 12h
026 411 16 20	
brg@bluemail.ch	

ROSSENS	
Mardi	15h30 - 18h30
Vendredi	15h - 18h
026 411 33 13	
biblioros@bluewin.ch	

ENFANTS (jusqu'à 16 ans)	gratuit
Etudiants et apprentis	15.-
ADULTES	20.-

ACCUEIL DES TOUT-PETITS (0-4 ans)	EN BIBLIOTHEQUE	
 <p>Buchstart. Nê pour lire. Nati per leggere. Naschi per leger.</p>	Le 3^e mercredi du mois	21 décembre
	de 10 à 11h	19 avril
	à Farvagny	18 janvier
		15 février
		15 mars
		17 mai
		21 juin



Distribution de sapins de Noël

La distribution des sapins est l'occasion de passer un beau moment de convivialité avec les citoyennes et citoyens avant la période des fêtes de Noël. Elle aura lieu le

samedi 10 décembre 2016

Les sapins de Noël, pour la plupart issus de notre production forestière, sont distribués gratuitement. **Le thé de Noël sera offert aux citoyens** à cette occasion.

Une collecte sera effectuée en faveur d'une association. Nous vous remercions par avance de votre générosité.

Nous vous invitons à vous rendre directement sur place aux lieux indiqués ci-après afin de prendre possession de votre sapin (pas de réservation à faire).



- Corpataux-Rossens	Edilité de Rossens	09h00-11h30
- Farvagny	Salle communale	09h15-11h15
- Le Glèbe	Ecole d'Estavayer	10h00-11h30
- Vuisternens-en-Ogoz	Centre forestier	13h45-15h15

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette occasion !

Balades en forêt

Vous êtes nombreux à vous rendre dans nos forêts. Certains y trouvent le plaisir de marcher, d'autres d'y faire du sport, du vélo, du cheval etc. Nous rappelons à tous les usagers de nos forêts que le principe de base consiste au respect des règles de convivialité entre les utilisateurs afin que chacun puisse y trouver son bonheur.

Les chemins et sentiers peuvent être parcourus à condition que le sol ne soit pas détrempé afin d'éviter que des ornières ou des trous apparaissent. Lorsque les chemins et sentiers sont boueux, tous les usagers sont priés de rester sur les chemins goudronnés ou bétonnés. Le Service des forêts vous en remercie.



Bois de feu



Les citoyens(nes) de la Commune de Gibloux ont la possibilité de commander du bois de feu.

Ordre de facturation : N° :	
No comptable : 810.435.55	
Bulletin de commande à adresser à : (pour tous renseignements 079/413.55.40) rene.bovigny@bluewin.ch	M. René Bovigny Forestier de triage 1696 Vuisternens-en-Ogoz
Nom et prénom : (laisser blanc)
Rue : NO
Localité
Téléphone

L'équipe forestière vous prépare volontiers les assortiments de bois de feu suivants :

Assortiments	Prix et quantité par stère TVA incluse						Montant total
	Longueur	Quantité	Bois vert	Quantité	Bois sec ¹		
Bois de feu feuillus en quartier	1 m		75.00	--	--	F	
	1 m		90.00		115.00	D	
	50 cm		110.00		135.00	D	
	33 cm		115.00		145.00	D	
Bois de feu feuillus long	4 – 6 m		43.00	--	--	F	
Bois de feu résineux en quartier	1 m		50.00	--	--	F	
	1 m		70.00		85.00	D	
	50 cm		85.00		100.00	D	
	33 cm		95.00		115.00	D	
Bois de feu résineux long et rond	1 à 6 m		35.00	--	--	F	
Copeaux de bois	m ³		25.00	--	--	F	
Copeaux de chauffage vert	min. 30 m ³		40.65	--	--	D	
Copeaux de chauffage sec	min. 30 m ³		47.75			D	
Bois de feu sec en carton (25 kg) au centre forestier à Vuisternens-en-Ogoz					10.00/carton	F	Au centre
Tous les prix ci-dessus s'entendent TVA comprise							
Total							

Bois sec ¹ : en stock limité
 F : pris en forêt
 D : livré à domicile – **minimum 2 stères**

INFORMATIONS DE L'ADMINISTRATION

ARMOIRIES

Les armoiries de chaque commune sont présentées dans l'inventaire. La couleur rouge et le lion d'or ressortent comme caractères principaux. Les croix de Malte sont caractéristiques de Corpataux-Magnedens qui n'avait pas de lion dans ses armoiries. Ces armoiries sont très représentatives car elles rassemblent les intérêts et la reconnaissance de toutes les entités fusionnées sans devenir un patchwork.



Description héraldique

De gueules (rouge) à la bande d'or (jaune) chargée d'un lion passant d'azur langué de gueules, accostée d'une croix de Malte étroite d'argent.

PILIERS PUBLICS ET SITE INTERNET

Piliers

Toutes les informations officielles sont affichées aux piliers publics de

- Corpataux-Magnedens (La Tuffière)
- Farvagny (administration communale et centre du village)
- Le Glèbe (Rueyres-St-Laurent)
- Rossens
- Vuisternens-en-Ogoz

Site internet

Le site internet communal www.commune-gibloux.ch regorge d'informations très utiles. Vous trouvez aisément les informations demandées en activant la recherche dans le moteur de recherche, tout en haut à droite de l'écran.

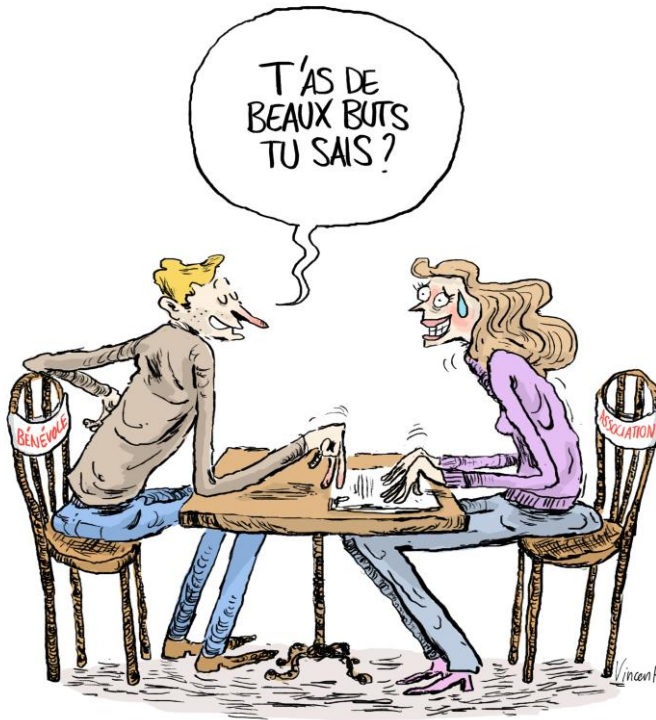
JOURNAL DES SOCIÉTÉS

Dans le cadre de la mise en place d'un journal des sociétés locales de la commune de Gibloux, les représentants des sociétés sont à la recherche de plusieurs bénévoles afin de participer et contribuer à la partie rédactionnelle de ce futur journal.

Ce projet vous intéresse ? Contactez-les au 078 / 623 21 53 ou par mail journal.gibloux@gmail.com

INFORMATIONS GÉNÉRALES

SPEEDDATING DU BÉNÉVOLAT



Envie d'une activité bénévole?

Pas le temps de chercher?

Participez au speeddating du bénévolat

Trouvez le job bénévole rêvé en 7 mn!

Le mercredi 7 décembre 2016 dans la salle Grenette à Fribourg

Intéressé-e ?

Consultez notre site : www.benevolat-fr.ch et inscrivez-vous

Nous avons aussi une page facebook que vous pouvez aimer !

Etre bénévole, c'est

- donner de son temps au service de la collectivité, en équipe, avec des collègues bénévoles ou salariés
- exercer une activité régulière ou ponctuelle selon sa disponibilité, ses aptitudes et ses envies personnelles
- mettre en œuvre et développer de nouvelles compétences, s'épanouir personnellement
- contribuer à une société plus solidaire

RéseauBénévolatNetzwerk, Rte St. Nicolas de Flüe 2, 1700 Fribourg, Tél : 026 422 37 07, info@benevolat-fr.ch

- Vous soignez votre conjoint ou votre parent âgé, malade ou en fin de vie ?
- Vous êtes sollicité(e) en continu, avez besoin de répit ou devez absolument vous absenter ?
- Vous ne savez pas toujours comment faire ni où demander de l'aide ?

AIDE AUX PROCHES – NOS OFFRES

Un service de relève pour remplacer les proches

Sur simple appel, une auxiliaire de santé CRS, formée et expérimentée, prend en charge votre parent à son domicile, veille à son bien-être et sa sécurité, l'aide à se mobiliser, lui prépare le repas, le stimule par des activités, l'emmène en promenade, etc.

Tarifs en fonction du revenu et de la fortune. Remboursés par les PC

Pour les 10 ans du service, action spéciale :

3h de relève gratuites

(du 01.09.2016 au 31.08.2017)

Une permanence téléphonique et du conseil à domicile pour les proches

Tous les matins, nous répondons à vos questions et vous informons des aides existantes. Si besoin, des bénévoles spécialement formés, viennent à domicile pour discuter de vos besoins et vous soutenir dans certaines démarches. Prestations gratuites.

Renseignements : 7h30 à 11h30 au 026 347 39 79 ou aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch.

Des cours pour les proches aidants et les bénévoles



Nous proposons des cours pratiques de 2 heures sur les thématiques suivantes :

- Comment mobiliser une personne âgée
- Activités stimulantes pour personnes âgées
- Faire face à la fin de vie
- Démences et comportements
- Hygiène de base
- Alimentation, quand tout change

Prix : CHF 50.- / personne

Offre proches aidants : Relève de 3 heures à domicile + cours → CHF 95.-/ personne

Informations et inscriptions :

www.croix-rouge-fr.ch/fr/formations ou 026 347 39 59 ou service.sante@croix-rouge-fr.ch

Cours de français écrit

Pour adultes parlant le français et faiblement qualifiés

- ◆ **Cours de perfectionnement en lecture et écriture** : pour mieux comprendre les écrits et mieux rédiger un texte en fonction d'un projet personnel ou professionnel
- ◆ **Cours d'apprentissage de la lecture et de l'écriture** : pour les personnes peu ou pas scolarisées et qui ont de la peine à lire
- ◆ **Cours spécifique « emploi-santé »** : pour les personnes qui désirent travailler dans des établissements de soins
- ◆ **Cours « Lecture Parent-Enfant »** : pour parents qui lisent difficilement. Le parent vient avec son enfant. Cours gratuit.

Où ? Fribourg, Bulle, Romont ou Estavayer-le-Lac
Quand ? Cours en journée ou en soirée selon les lieux
Combien ? CHF 60.-/mois, participation personnelle (ou arrangement).

Renseignements et inscription par téléphone au **026 / 422 32 62**

Association Lire et Ecrire
Case postale 915
1701 Fribourg

Email : fribourg@lire-et-ecrire.ch
Internet : www.lire-et-ecrire.ch

DÉCLARATION D'IMPÔTS 2017

**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE

13^{ème} Service de déclaration d'impôts

Avez-vous besoin d'aide pour remplir votre déclaration d'impôts ?
Voulez-vous être sûr de n'oublier aucune déduction ?
Remplir la déclaration d'impôt n'est plus une corvée !

Pro Senectute canton de Fribourg remplit votre déclaration d'impôt par le biais de collaboratrices/teurs compétents et discrets.

Pour qui ? Personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées dans le canton de Fribourg
Où ? Près de chez vous ou chez Pro Senectute à Fribourg
Quand ? Du 30 janvier 2017 au 02 avril 2017
Frais ? Fr. 60.00 pour 1 déclaration à 1 heure + Fr. 20.00 pour chaque ½ heure suppl.

Cette offre s'adresse aux personnes avec une déclaration d'impôt simple (pas d'immobiliers loués, pas de titres).

Renseignements et rendez-vous

Pro Senectute, Passage du Cardinal 18, Case postale 169, 1705 Fribourg, Tél. 026 347 12 40
Heures d'ouverture: 8.00-11.30 / 13.00-17.00

CALENDRIER DES CONSULTATIONS 2017
SERVICE DE PUERICULTURE - SARINE

Sur rendez-vous uniquement, au 026/347.39.69

du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30 et 16h00 à 18h00

Avry, Avry-Bourg 2, rez-de-chaussée, à la demande

Belfaux, Bâtiment de la paroisse, rez-de-chaussée, 1^{ère} salle à gauche, le 3^{ème} jeudi du mois : 19 janvier, 16 février, 23 mars (4^{ème}), 20 avril, 18 mai, 22 juin (4^{ème}), 20 juillet, 17 août, 21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre.

Corminboeuf, Ecole, local de la buvette, le 1^{er} mardi du mois : 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet, 8 août (2^{ème}), 5 septembre, 3 octobre, 7 novembre, 5 décembre.

Farvagny, Bâtiment de la Poste, salle paroissiale, rez-de-chaussée, le 1^{er} lundi du mois : 9 janvier (2^{ème}), 6 février, 6 mars, 10 avril (2^{ème}), 8 mai (2^{ème}), 12 juin (2^{ème}), 3 juillet, 7 août, 4 septembre, 2 octobre, 6 novembre, 4 décembre.

Grolley, Cure, rez-de-chaussée, le 2^{ème} jeudi du mois : 12 janvier, 9 février, 9 mars, 13 avril, 11 mai, 8 juin, 13 juillet, 10 août, 14 septembre, 12 octobre, 9 novembre, 14 décembre.

Lentigny, Bâtiment communal, 1^{er} étage, le 3^{ème} mardi du mois : 17 janvier, 21 février, 21 mars, 18 avril, 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 22 août (4^{ème}), 19 septembre, 17 octobre, 21 novembre, 19 décembre.

Le Mouret, salle de logopédie, sous la halle de gym, le 4^{ème} mardi du mois : 24 janvier, 28 février, 28 mars, 25 avril, 23 mai, 27 juin, 25 juillet, 29 août (5^{ème}), 26 septembre, 24 octobre, 28 novembre.

Neyruz, Maison paroissiale, rez-de-chaussée, le 4^{ème} vendredi du mois : 27 janvier, 24 février, 24 mars, 28 avril, 26 mai, 30 juin (5^{ème}), 28 juillet, 25 août, 29 septembre (5^{ème}), 27 octobre, 24 novembre, 29 décembre (5^{ème}).

Rossens, Salle au-dessus de l'ancienne Poste, le 2^{ème} mercredi du mois : 11 janvier, 15 février (3^{ème}), 15 mars (3^{ème}), 12 avril, 10 mai, 14 juin, 12 juillet, 9 août, 13 septembre, 11 octobre, 15 novembre (3^{ème}), 13 décembre.

Sous réserve de modifications

Chaperon Rouge

Service de garde d'enfants à domicile en urgence

- Vous avez un enfant malade ou accidenté et vous devez aller au travail ?
- Vous êtes malade, hospitalisé-e ou indisponible et êtes dans l'impossibilité de vous occuper de vos enfants ?
- Vous devez absolument vous absenter et n'avez trouvé personne pour prendre en charge vos enfants ?
- Vous traversez une période difficile et avez besoin d'une solution de garde d'urgence ?

N'hésitez pas à faire appel à notre service ! Sur simple appel et dans un délai très rapide, une garde d'enfant du Chaperon Rouge se rend à votre domicile pour prendre soin de votre enfant, veiller à son bien-être et à sa sécurité, lui donner les médicaments prescrits, préparer son repas, jouer et l'occuper. Nos collaboratrices CRS sont recrutées avec soin, elles sont professionnelles, motivées et reçoivent une formation spécifique.

Renseignements et demandes

Lundi - vendredi : 07h30-11h30 au 026 347 39 49

Dimanche - jeudi : 20h00-21h00 au 076 347 39 49 (pour les urgences du lendemain matin)

chaperon.rouge@croix-rouge-fr.ch.

Bon à savoir

- Nos tarifs sont définis en fonction du revenu brut des parents par mois
- Plusieurs entreprises du canton offrent cette prestation à leurs employés lorsqu'ils ont un problème ponctuel de garde d'enfants. Renseignez-vous !
- Pas de mission de moins de 3h

Baby-sitting

pour les sorties du soir ou du week-end.

- Vous souhaitez trouver un ou une baby-sitter pour s'occuper occasionnellement de vos enfants en toute confiance?

Nous vous proposons une liste de jeunes baby-sitters formé-e-s par la Croix-Rouge fribourgeoise. Cette liste est réservée exclusivement aux membres de la Croix-Rouge fribourgeoise qui s'acquittent d'une cotisation annuelle (montant libre).

Renseignements :

Tél. : 026 347 39 40 ou baby-sitting@croix-rouge-fr.ch

Croix-Rouge fribourgeoise

Rue G.-Techtermann 2

Case postale 279

1701 Fribourg

www.croix-rouge-fr.ch

ADRESSES ET HORAIRES DES SERVICES

Secrétariat général et Contrôle de l'habitant

Route de Grenilles 6
Case postale 70
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 96 00
Télécopie 026 411 96 10

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	14.00-16.00

Adresse principale pour toute la correspondance générale :

administration@commune-gibloux.ch

controle.habitant@commune-gibloux.ch

Service technique

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :
Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 22 65
Télécopie 026 411 40 65

technique@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des forêts

Route de la Pépinière 20
1696 Vuisternens-en-Ogoz

Adresse postale :
Case postale 156, 1726 Farvagny

Téléphone 026 411 39 80
Portable 079 413 55 40

rene.bovigny@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service des finances

Route du Jordil 10
Case postale 25
1728 Rossens

Téléphone 026 411 96 96
Télécopie 026 411 96 97
finances@commune-gibloux.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-11.30	14.00-18.00
Mardi	fermé	14.00-17.00
Mercredi	08.00-11.30	14.00-17.00
Jeudi	08.00-11.30	fermé
Vendredi	08.00-11.30	fermé

Service social du Gibloux

Route des Ecoles 5
Case postale 41
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 42 62
ssrg@bluewin.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mardi	08.00-12.00	13.30-17.00
Mercredi	08.00-12.00	fermé
Jeudi	08.00-12.00	13.30-17.00
Vendredi	08.00-12.00	fermé

Service officiel des curatelles du Gibloux

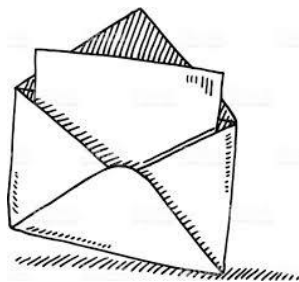
Route des Ecoles 5
Case postale 62
1726 Farvagny

Téléphone 026 411 25 90
curatelles@farvagny.ch

Horaires d'ouverture :

Lundi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mardi	08.15-11.30	13.30-17.00
Mercredi	fermé	fermé
Jeudi	08.15-11.30	13.30-17.00
Vendredi	08.15-11.30	fermé

Permanence téléphonique tous les matins
sauf le mercredi



*Le Conseil communal et son personnel
vous souhaitent de Joyeuses Fêtes
de fin d'année !*



Meilleurs vœux pour

2017